



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 4223

Rapport d'inspection - Installation électrique domestiq	ue BT / TI	BT existan	ite
N° de rapport :2-3			
Concerne Contrôle dans le cadre d'un vente Contrôle périodique			
Type d'habitation a maison D annatement D autres:			
Type d'habitation amaison appartement autres: Demandeur: Cell T. Celleel Sel Ail Co			
Personne sur place :			
Personne sur place:			
Adresse de la Visite: Acce			
Date de visite: 28. of			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🛘 271 💆 276 bis et dérogations 🗷 271 bis 🗖 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :	2		
Tension d'utilisation : Protection générale du brancher			10,0
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux : 5 + 8			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation	1,62.5	X	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs		V	1
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des		X	
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	4,34,5		
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	Caldon	/	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X	7	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	11860		~
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	Y	100	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :, Ο. Δο. ΜΩ	1545	~	11
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω		_	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.			
Manquements / Notes: ** Absence de plan electro que de l'a	ustall	of one	
7			
* pluse non connectée à la Terre beronder et			
CheNiek. * motivel a poste fix- a remotte			
en elot of fixe on muse & Cle fort Olischeras			
- pliling of plants			
de l'installation circu f à di les minez.			
Conclusion:			
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périedique est à effectuer			
dans le détai prescrit par la réglementation en vigueur.			3/8
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vis	site complem	entaire est a	
exécuter par le même organisme après mise en conformité 🗷 au terme de 18 n	nois apres si	gnature de i a	cte de 9
vente.	n o om niómo	ntaire est à e	vécutor G
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de completer le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBI.			
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception :			
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL	u demandedi	pour reception	. 3
, 55, 555, 25 5225, 51, 755, 75			02
			15
(1)			- V8
CUFFARO CUFFARO			00
SOCOTEC Domenico			800
			1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be